

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
1. Intitulé du projet		
Projet d'extension de la plateforme logistique de la SCI Saint Wilson située dans le Parc Industriel de la Plaine de L'Ain, dans la commune de SAINT-VULBAS.		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom		Prénom
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SCI Saint Wilson	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Jacques-Antoine Granjon	
RCS / SIRET	8 0 2 5 1 3 1 1 9 0 0 0 1 5	Forme juridique
Société civile immobilière		
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
1. Installations classées pour la protection de l'environnement b) Autres ICPE soumises à enregistrement	Projet d'extension de 11 145 m <sup>2</sup> de SDP sur la plateforme logistique de la société 'Saint Wilson'. Le bâtiment actuel représente un surface de plancher de 19 902.8 m <sup>2</sup> et sera donc porté avec cette extension à 31 048 m <sup>2</sup> . L'entrepôt compris son extension sera classé sous le régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 1510. Il sera déclaré au titre des rubriques 2910, 2925 et 4320.	
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement a) Travaux et constructions qui créent une sdp >10 000 m <sup>2</sup> mais < à 40 000 m <sup>2</sup>		
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Le projet, objet de la présente demande de cas par cas, consiste en des travaux d'extension sur la plateforme logistique de la société SAINT WILSON. Elle est implantée dans le Parc Industriel de la Plaine de L'Ain, dans la commune de SAINT-VULBAS. Le bâtiment actuel représente une surface de plancher de 19 902.80 m <sup>2</sup>		
Le projet comprend notamment :		
// La création de deux nouvelles cellules de stockage d'environ 4 608 m <sup>2</sup> et 4 614 m <sup>2</sup> de surface de plancher, d'une hauteur d'environ 17 m // La création de bureaux et locaux sociaux se développant sur 2 niveaux (R+1) en pignon ouest, dont l'aménagement sera réalisé ultérieurement par l'utilisateur. - La création de 2 locaux de charge de 251 m <sup>2</sup> et 215 m <sup>2</sup> // La création d'un local compresseur d'environ 88 m <sup>2</sup> environ // La création de locaux annexes en pignon est du bâtiment existant.		
Les extensions auront une surface totale de plancher de 11 145 m <sup>2</sup> environ.		
143 aires de stationnement VL supplémentaires sont créés à l'occasion du projet, dont 5 places dédiées aux PMR		

#### **4.2 Objectifs du projet**

La Société SCI SAINT WILSON souhaite étendre les capacités de stockage de sa plateforme en construisant deux cellules supplémentaires sur son terrain qui le permet.

Les cellules de stockage projetées viennent s'implanter en pignon ouest du bâtiment actuel.

Le nouveau bâtiment présente une identité proche avec l'existant, tant au niveau du traitement des façades que de l'organisation intérieure des cellules de stockage. Seule la hauteur du volume principal diffère.

Les nouveaux aménagements extérieurs tels que les aires de manœuvre poids lourds et le quai fer situé en façade arrière du bâtiment se retrouvent dans le prolongement de l'existant.

Une voie de desserte permettra d'assurer la fluidité de la circulation des véhicules de secours et des poids lourds. De nouvelles aires de stationnement des véhicules légers complètent l'ensemble.

Toutes les façades des volumes d'extension sont traitées à l'identique de l'existant afin de répondre à une unité architecturale de l'ensemble.

La présente extension respectera les plans locaux d'urbanisme de la commune de Saint-Vulbas.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux consisteront à :

- Terrassement
- Extension en pignon du bâtiment existant
- Création de voiries, de places de stationnement non couvertes et extension des bassins de gestion des eaux pluviales et Noues
- Aménagements paysagers
- Le chantier sera entièrement clôturé
- L'ensemble des constructions temporaires et livraisons seront localisées sur le site même pendant la phase chantier.
- Aucun impact du chantier de construction sur l'espace public.
- Durée des travaux estimée à 15 mois environs
- Le planning actuellement envisagé prévoit la livraison de l'ouvrage autour de décembre 2022.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet ne prévoit pas de modifier l'exploitation actuelle de la plateforme logistique existante. Son fonctionnement restera inchangé si ce n'est sa capacité qui sera augmentée.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet a déjà obtenu un premier PC N° PC 001 390 15 A 0012 délivré le 30 octobre 2015. Le projet d'extension n'a pas été réalisé et nécessite le dépôt d'une nouvelle demande de permis de construire. L'établissement existant est exploité au titre des ICPE par la SA VENTE PRIVEE.COM et bénéficie d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 27/01/2002 modifié (n° d'inspection 101.82). Le site existant est autorisé au titre des rub 1510, 1530, 1532, 2662, 26613-1 et 2663-2. Compte tenu de l'évolution de la nomenclature des ICPE au 01/01/20, le site est désormais enregistré au titre de la 1510. Le projet d'extension doit faire l'objet d'une demande d'enregistrement au titre de la rubrique 1510. Le projet d'extension est soumis à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale sur le projet urbanisme pour la création d'une sdp comprise entre 10 et 40000 m<sup>2</sup> et sur le volet ICPE pour la création dépassant le seuil de l'ENR de 50000 m<sup>3</sup> pour la 1510

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie terrain----->	70 296 m <sup>2</sup>
Emprise au sol existant + extensions ----->	31 730 m <sup>2</sup>
Surface de plancher existante / projetée globale ----->	19 903 m <sup>2</sup> / ----> 31 048 m <sup>2</sup>
Stationnement----->	388 places
Emprise végétalisée----->	18 117 m <sup>2</sup>
Surface voiries ----->	20 449 m <sup>2</sup>
Hauteur du bâtiment ----->	17 m au plus = haut

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

845 Allée des Chênes  
Parc Industriel de la Plaine de L'Ain  
01 150 SAINT-VULBAS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 5° 5 0' 4 5" N Lat. 0 5° 1 6' 4 1" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'entrepôt objet de la présente extension a été autorisé par arrêté préfectoral du 21 janvier 2002 au titre de la rubrique 1510 et de rubriques connexes (1530, 2663, 1532, 1450). Une demande d'autorisation portant sur un projet d'extension a été présentée par la SA VENTE-PRIVEE.COM le 04/08/2017 et complétée les 15 mars et 27 décembre 2016. Cette demande a abouti à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 27/10/2017. L'extension projetée n'ayant pas été mise en exploitation dans un délai de trois ans l'autorisation d'exploiter du 27/10/2017 est caduque pour la partie extension.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF de type 2 "Cours du Rhône de Briord à Loyette" située à environ 1,8 kilomètres à l'Est du site. La ZNIEFF de type 2 "Basse Vallée de l'Ain" est située à environ 2,3 kilomètres à l'Ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection du biotope la plus proche est le "Brotteaux de Chazey sur Ain" à environ 3,5 kilomètres au Nord-ouest de l'établissement.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans l'Ain - 3ème échéance a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 28/12/2018. Le terrain d'assiette du site n'est cependant pas situé dans une zone à enjeu fort.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trois ZNIEFF de type II et dix-neuf ZNIEFF de type I ont été recensées autour du site d'implantation du projet VENTE-PRIVEE: 1- n°820003759 « Basse vallée de l'Ain » située à environ 2,3 km à l'Ouest du site VENTE-PRIVEE. 2 - n°820030681 « Cours du Rhône de Briord à Loyette » localisée à environ 1,8 km à l'Est du site VENTE-PRIVEE. 3 - n°820030262 « Isle Cremieu et Basses-Terres » à environ 3km à l'Est.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Vulbas est concerné par un PPRT approuvé le 13/05/2019 et qui concerne les entreprises Speichim Processing, BASF Orgamol, TREDI et TOTALGAZ. Les cartes de zonages du PPRT définissent des zones b, B, r, R. L'établissement objet du présent CERFA est situé dans la zone b1 qui correspond à une zone concernée par un niveau d'aléa faible (Fai) pour l'aléa toxique et suppression. Cette zone a pour vocation à accueillir des activités économiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4 sites NATURA 2000 sont recensés aux alentours du terrain VENTE-PRIVEE : ZPS/SIC respectivement n°8212011 et n°8201639 « Steppes de la Valbone » situé à 7 km à l'Ouest du site // SIC n°8201653 « Basse vallée de l'Ain confluence Ain-Rhône » situé à 2 km à l'Ouest du site // SIC n°8201727 « L'Isle Crémieu » situé à 3 km à l'Est du site // SIC n°8201641 « Milieux remarquables du Bas Bugey » situé à 10 km à l'Est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera raccordé sur le réseau public de la commune de Saint-Vulbas. Dans le cadre de son activité, le bâtiment n'utilisera pas d'eaux industrielles.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est prévu ni démolition ni évacuation de terres (équilibre déblais/remblais) pendant le chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier de construction nécessitera des apports de matériaux (bâtiment, voiries, parkings, réseaux, etc...)
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant la destruction d'habitats favorables à la faune présente sur les sites NATURA 2000, la construction des deux extensions n'artificialisera que des pelouses industrielles en partie Est du bâtiment existant (intérêt écologique faible). De plus, ces pelouses se trouvent déjà au milieu du Parc d'Activité de la Plaine de l'Ain, elles ne sont donc pas destinées à accueillir une faune remarquable. Aucune contamination d'une zone NATURA 2000 n'est possible par un effluent liquide depuis le site de projet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Vulbas est concerné par un PPRT approuvé le 13/05/2019 et qui concerne les entreprises Speichim Processing, BASF Orgamol, TREDI et TOTALGAZ. Les cartes de zonages du PPRT définissent des zones b, B, r, R. L'établissement objet du présent CERFA est situé dans la zone b1 qui correspond à une zone concernée par un niveau d'aléa faible (Fai) pour l'aléa toxique et surpression. Cette zone a pour vocation à accueillir des activités économiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension du bâtiment logistique existant engendrera une augmentation des circulations PL / véhicules légers (marchandise/employés). Sur le site existant, au maximum, 60 PL et 450 VL peuvent transiter chaque jour sur le site. L'augmentation du trafic générée par l'extension du bâtiment objet du présent CERFA est estimée à 12 poids lourds (+20%) et 15 VL par jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les circulations automobiles de desserte de la plateforme logistique ne sont pas de nature (volume, vitesse de circulation, etc) à avoir une incidence sensible sur l'ambiance acoustique déjà existante.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est destiné à accueillir une activité de stockage de marchandises combustibles.</p> <p>Seuls des produits emballés seront manipulés, aucun stockage de type vrac ne sera effectué.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun process ni équipement générateur de vibrations ne sont prévus sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre des émissions lumineuses extérieures limitées aux espaces de circulations piétonnes et automobiles, les éclairages bas dirigés vers le sol et rasants au niveau des façades seront privilégiés pour limiter l'impact sur l'environnement.</p> <p>L'impact global restera à peu ou prou le même que l'actuel.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'établissement ne présente que peu de risques de pollution atmosphérique. Les seuls rejets atmosphériques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les échappement des véhicules transitant sur le site,</li> <li>- les gaz de combustion de l'installation de chauffage,</li> <li>- le dégagement d'hydrogène du local de charge des batteries.</li> </ul> <p>Cette situation ne sera pas modifiée par l'extension de l'établissement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'implantation de l'établissement VENTE PRIVEE a engendré une imperméabilisation partielle du terrain, le projet d'extension va augmenter la surface imperméabilisée (bâtiment et voiries).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre de son activité, le bâtiment objet du présent CERFA n'utilisera pas d'eaux industrielles. La construction de l'extension entraînera une imperméabilisation plus importante de la parcelle (création de 11 117 m<sup>2</sup> de toitures et des voiries associées). Il est donc prévu : - L'agrandissement du bassin d'infiltration des eaux pluviales de toiture en pignon sud du bâtiment et la création d'un bassin de rétention des eaux d'extinction et de récupération des eaux pluviales de voirie (795m<sup>3</sup>).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité logistique qui est mise en oeuvre dans le bâtiment objet du présent CERFA produit essentiellement des déchets d'emballage et d'autres déchets non dangereux qui sont triés, conditionnés et enlevés conformément à la législation en vigueur afin de favoriser leur valorisation.</p> <p>Les déchets sont stockés dans des bennes étanches en extérieur de l'établissement avant leur enlèvement par des sociétés spécialisées.</p> <p>Cette situation ne sera pas modifiée par l'extension de l'établissement.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les impacts du projet d'extension de l'établissement de la SCI SAINT WILSON (sur l'artificialisation des sols, l'air, l'eau, le bruit entre autres) vont se cumuler avec les impact des autres établissements industriels implantés dans le parc industriel de la plaine de l'Ain de Saint-Vulbas.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du projet : extension d'un établissement industriel existant situé au coeur du parc industriel de la plaine de l'Ain et compte tenu de la nature du terrain d'assiette de l'opération (pelouses industrielles en partie Est du bâtiment existant présentant un intérêt écologique faible) nous ne pensons pas que notre projet doive faire l'objet d'une évaluation environnementale.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
INSERTION PROJET

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

le, 14/02/2021

Signature



